



Présentation brève et synthétique du compte financier unique (CFU) 2025

CONTEXTE

En 2025, la commune de Teulat continuait à compter officiellement un tout petit peu **moins de 500 habitants** selon l'INSEE, alors qu'avec la construction de deux nouveaux lotissements depuis 2021 (23 et 9 lots), la municipalité estimait qu'on approchait plutôt les 560 Teulatois environ. Ces chiffres seront corrigés en 2026 par le recensement de la population qui a eu lieu en début d'année. Espérons que cela soit rapidement pris en compte au niveau des dotations.

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2021 :

- Taxe d'habitation : 12.92%
- Taxe sur le foncier bâti : 49.44%
- Taxe sur le foncier non bâti : 74.74%

Pour rappel, la commune compte au 31/12/2025 moins d'agents titulaires et plus d'agents contractuels qu'avant (3 titulaires et 5 CDD) : une secrétaire de mairie titulaire à 80% (catégorie A) dont le 20% est assuré par une contractuelle (catégorie C) depuis le mois de mai, un agent technique titulaire à temps plein (catégorie C), une cuisinière titulaire (catégorie C) à 80% remplacée par un contractuel depuis sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle en septembre et deux agents polyvalents à l'école (ATSEM, cantine, garderie, ménage) à 80% environ : une titulaire et une contractuelle depuis le 01/01/2026 en remplacement du départ à la retraite de la deuxième titulaire. Deux contractuelles assurent des missions polyvalentes à l'école pour de faibles volumes horaires, essentiellement sur la pause méridienne.

L'année 2024 était une bonne année pour la collectivité, malgré un investissement exceptionnel (travaux d'extension de l'école pour environ 400 000€) : ses produits réels avaient augmenté plus vite que ses charges réelles, sa CAF brute avait fortement augmenté, la trésorerie de la collectivité continuait de se situer à un très bon niveau et malgré un emprunt de 80 000€ souscrit pour financer les travaux d'extension de l'école, l'endettement de la collectivité à travers deux principaux indicateurs (ratio d'endettement et ratio de désendettement) indiquaient toujours une bonne solvabilité de la collectivité.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 373 729€ soit une augmentation de 34 296€ par rapport à 2024. Cela s'explique en partie par le paiement en double du salaire de la cuisinière pendant son arrêt maladie de mars à l'été (plus de 8000€ de surcoût,

remboursé partiellement en recettes de fonctionnement par notre assurance), par une régularisation à l'URSSAF suite à un contrôle pour 9630€, à une augmentation de plus de 3400€ des cotisations CNRACL et à la dépense exceptionnelle de 5200€ versée au « Bruit de la conversation » pour le projet d'aménagement de la place du Bourg. Les 8 000€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires par rapport à l'année passée correspondent à moins de 2% des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement), laissant penser qu'elles sont contenues et liées à l'inflation.

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : Ces charges s'élèvent à 99 047€ soit 8251€ de plus que l'année passée, mais en retirant le coût du remplacement de la cuisinière et du Bruit de la conversation, on voit qu'on a fait des économies par rapport à l'année passée.
- Chapitre 012 – Charges de personnel : Elles passent de 188 758.32€ en 2023 à 193 475.65€ en 2024 pour atteindre 221 255€ cette année. Cette hausse de plus de 27 000€ s'explique ici aussi par le remplacement d'arrêts maladie, le recrutement d'une quatrième personne pour encadrer la pause méridienne à l'école à cause de la hausse des effectifs (fonctions exercées « gratuitement » l'année passée par la secrétaire de mairie et l'adjointe à l'éducation), par la régularisation de l'URSSAF et la hausse des cotisations CNRACL.
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : en légère baisse à 7941€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : stables à un peu moins de 30 000€.
- Chapitre 66 – Charges financières : Le montant des intérêts diminue chaque année pour atteindre un peu moins de 5000€ en 2025.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 2568€ (notamment pour la sortie de l'actif de l'échafaudage que nous avons vendu 1200€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes, les recettes s'élèvent à 447 076€ soit une augmentation de plus de 14 000€. Ces recettes avaient déjà fortement augmenté entre 2023 et 2024.

On note des recettes exceptionnelles comme 6700€ de régularisation du salaire de la secrétaire remboursé du budget assainissement vers le budget mairie, plus de 4000€ de remboursement d'assurance du personnel, plus de 11 000€ de la part de notre assureur pour couvrir les travaux de reprise des fissures dans les murs de la salle des fêtes suite à la reconnaissance de catastrophe naturelle après la sécheresse de l'été 2022 et de réparation de la borne incendie de la Revelle détruite par un poids-lourd et deux années au lieu d'une de fonds de concours en fonctionnement de la CCTA (+ 4300€). La fiscalité locale est stable.

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 6515€
- Chapitre 042 – opérations d'ordre : 720€
- Chapitre 70 – Produits des services : 91 462€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8243€
- Chapitre 731 – Fiscalité locale : 253 502€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 71 531€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 13 900€
- Chapitre 77 – Produits spécifiques : 1200€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Après une année exceptionnelle en 2024 avec les travaux d'extension de l'école, les dépenses d'investissement redescendent à 222 492€ en 2025. Un rythme qui reste soutenu pour une commune de notre taille.

Les seuls frais d'études payés sont le solde des études sur la Maison du parc (3000€) et les études et frais d'architecte pour le projet de rénovation et mise aux normes de la Chapelle (moins de 13 000€).

Après des achats en baisse chaque année depuis 2021, ils augmentent cette année, notamment avec l'achat des équipements sportifs pour Pugnères (un peu plus de 10 000€) et l'achat d'une petite vingraine d'arbres (moins de 3000€).

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont :

- Des travaux de reprise de voirie : 62 000€ (En Vigne, Callerie, Pugnères, Nadalou, Balermé)
- La restructuration de la façade de la salle des fêtes : 39 000€
- L'aménagement des équipements sportifs et de loisirs à Pugnères : 24 000€
- L'engazonnement du cimetière : 8700€
- Le changement des chauffages de la mairie : 7000€
- La végétalisation de la place du Bourg : 5500€
- La reprise du plafond de l'entrée de l'église : 2800€

Le détail des dépenses réelles par principaux chapitres est le suivant :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 34 750€
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 15 912€ (frais d'étude)
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 20 476€ (achats)
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 150 032€ (travaux)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

A la clôture des comptes, ces recettes étaient en très forte baisse, du fait que les importantes subventions pour les travaux de l'école avaient été perçues en 2024 et que de nombreuses subventions pour les travaux de 2025 ne seront versées qu'en 2026. **En cette année d'entre-deux, les recettes d'investissement sont donc de 82 633€ et se composent principalement :**

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers (taxe aménagement, FCTVA) : 22 585€ contre 83 138.09€ en 2024 et 120 470.90€ en 2023, année exceptionnelle du fait de la forte progression de la taxe d'aménagement due aux constructions dans les nouveaux lotissements.
- Chapitre 13 – Subvention d'investissement (état, département, CCTA) : 57 480€. Il s'agit essentiellement du solde de la subvention du département pour les travaux d'extension de l'école 50 190€) et de fonds de concours de la CCTA (7290€).

LA DETTE :

Le capital restant dû de la commune au 31/12/2025 est de 179 557.17€ (3 emprunts en cours).

LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2025 :

- Dépenses de fonctionnement = 373 729.31€
- Recettes de fonctionnement = 447 076.82€
 - ⇒ Excédent = + 73 347.51€
- Dépenses d'investissement = 222 492.26€
- Recettes d'investissement = 82 633.77€
 - ⇒ Déficit = - 139 858.49€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
• Solde d'exécution de l'exercice	+ 73 347.51€
• Solde antérieur reporté (compte R002 du CFU 2024)	396 239.72€
Résultat à affecter	469 587.23€
Résultat d'investissement	
• Solde d'exécution de l'exercice	- 139 858.49€
• Solde antérieur reporté (compte D001 du CFU 2024)	- 42 646.55€
• Solde des restes à réaliser d'investissement	0€
Résultat à affecter	- 182 505.04€

AFFECTATION	469 587.23€
Affectation au compte 1068 (RI)	182 505.04€
Report au compte R002 (recettes de fonctionnement) après affectation	287 082.19€
Report au compte R001 (dépenses d'investissement) après affectation	- 182 505.04€